

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_073
DIA 079 195 26 00036

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 15 rue Saint-Charles » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 15 rue Saint Charles » et cadastrée section AC n° 280, 281 d'une superficie totale d'environ 64 m² appartenant à Monsieur RIPOCHE Valentin et Madame RIPOCHE Anaïs.

ARTICLE 2 : Maitre Anne FOURAGE, notaire à MORTAGNE-SUR-SEVRE, 15 avenue de la Gare (85290), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 10 juin 2026

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation,
Jérôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier